VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN | VENTES A L'ENCAN. | VENTES A L'ENCAN

Baccich & de Montluzin.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés Améliorées et de Valeur dans les Premier et Quatrième Districts.

Succession de Mme Juliana Feltz, veuve de Otto F. Theisman—No 88,051, Cour Civile de District, Division A.

A L'ENCAN, JEUDI, LE 21 AVRIL, 1910,

A Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR BACCICH & DEMONTLUZIN — M. A. Baccich, Encanteur — Conformément a deux ordres de l'Honorable la Cour Civile de District, un daté du 1er mars 1910, donné par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Division D, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, alors absent, dans la "Succession de Mme Juliana Feltz, Veuve de Otto F. Theisman," No 88,051, Cour Civile de District, et l'autre ordre daté du 9 mars 1910, accordant dans ladite affaire par ledit Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, je vendrai, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, JEUDI, le 21 avril 1910, à midi, la propriété ci après décrite, à savoir—

1. Sept-huitièmes de part indivise et intérêt en et à deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, dans le Quatrième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Camp, Septième et Huitième, lesquels lots sont désignés par les lettres C et D sur un devis ou certificat d'arpentage de Arthur de Armas, député-voyer de ville, daté du 4 novembre 1887 et annexé à un acte passé pardevant A. Hero, Jr, notaire en cette dite ville, le 11 novembre 1887, lesquels dits lots sont contigus; le lot C ayant vingt-six pieds quatre pouces de face à la rue Magasin sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur, et le lot D ayant vingt-six pieds deux pouces quatre lignes de face à la rue Magasin sur cent neuf pieds neuf pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations sur lesdits lots portent les numéros municipaux 3027 et 3029 rue Magasin, le premier étant vacant et le dernier étant sous bail à $40 par mois jusqu'au 30 septembre 1911.

2. Sept huitièmes de part indivise et intérêt en et à un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges et dépendances y appartenant, dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'ilet borné par les rues Erato, Liberté, Clio et Howard, désigné par le numéro un, sur un plan par C. A. Hedin, architecte, daté du 6 mai 1853 et déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, lequel dit lot formant l'encoignure des rues Erato et Liberté et mesurant vingt cinq pieds deux pouces et six lignes de face à la rue Erato sur cent cinq pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur et façade à la rue Liberté entre lignes parallèles.

Les améliorations sur lesdits lots portant les numéros municipaux 2301 rue Erato et 1231-1233 et 1239 rue Sud Liberté et les dites propriétés sont louées par mois à plusieurs locataires, les loyers montant à $30 par mois.

3. Sept-huitièmes de part et intérêt indivis dans et à un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges y appartenant ou de quelque façon en dépendant, dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Magasin, Thalie, Constance et Melpomène, désigné comme lot No un de l'ilet No 52, sur un plan par F. Zimple, voyer, daté du 7 mars 1835 et déposé en l'étude de Wm Christy, ancien notaire en cette ville, lequel lot forme l'encoignure des rues Magasin et Thalie et mesurant vingt trois pieds de face à la rue Magasin sur une profondeur et façade à la rue Thalie de cent seize pieds et est borné dans le fond par une allée pour l'usage commun du dit lot et autres sur ledit plan.

Les améliorations sur ledit lot portant les numéros municipaux 1300 rue Magasin et 1032 rue Thalie, et sont sous bail jusqu'au 30 juin 1910 à $35 par mois, les locataires ayant les droits de renouveler pour un an à $35 par mois et une année de plus à $40 par mois.

Conditions—Comptant, la propriété devant être vendue sujette aux baux existant présentement et l'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910 et déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication avec l'encanteur, pourvu que l'acquéreur ayant l'option ait déclaré au moment de l'adjudication de payer un tiers ou plus comptant et la balance du prix en deux paiements égaux représentés par billets à recevoir tirés par l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés payables en un et deux ans, respectivement, de la date de l'adjudication et portant intérêt payable annuellement au taux de 8 0|0 par an de ladite date jusqu'au paiement, l'acquéreur pour se lier en cas de procès sur lesdits billets ou n'importe quelle partie pour payer comme honoraires d'avocat cinq pour cent sur le montant réclamé en tel procès, et aussi pour se rendre responsable de tenir la propriété assurée et de transférer la police d'assurance au porteur dudit billet ou billets jusqu'au paiement final, l'acte de vente devant contenir le pacte de "non alienando" et toutes les clauses usuelles de sécurité, et le paiement desdits billets et intérêt, aussi bien que les honoraires d'avocat, frais, primes d'assurance, etc., devant être garantis par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue.

L'acte de vente devant être passé pardevant Jefferson C. Wenck, notaire, aux frais de l'acquéreur.

M. A. BACCICH, Encanteur.

MM. Carroll, Henderson & Carroll, avocats.

20 mars—20 27—avril 3 10 17 21

R. J. Kennedy.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

HUIT (8) LOTS DE TERRE DANS LE DEUXIEME ILET DE L'AVENUE GENTILLY, Coin des Rues Castiglione et Clay.

MME JACQUES GODFROY, ET AL. VS. JOHN ARTHUR MARQUET, ET AL.

No 90,356—Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D.

PAR R. J. KENNEDY, Encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910 à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en cette ville, en vertu de et conformément à un jugement signé du 3 mars 1910, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, les propriétés suivantes, à savoir:

Premier—Un certain lot de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 1729, borné par les rues Clay, Serentine [autrefois Nelson], Castiglione et Rosière, désigné par le No onze (11). Le dit lot commençant à une distance de cent dix pieds (110) de l'encoignure des rues Nelson et Clay, et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles et égales, le dit lot No onze (11) est contigu au lot No douze sur le côté vers la rue Castiglione.

Deuxième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, et est contigu audit lot No onze (11) sur le côté vers la rue Nelson et mesurant trente-et-un pieds onze pouces de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur, ledit lot étant No douze (12).

Troisième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No treize et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Clay sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Ledit lot de terre est contigu au lot No 12 sur le côté vers la rue Nelson et est situé dans le fond des lots désignés par les numéros 14, 15, 16, 17 et 18, et est situé à une distance de cent dix pieds de l'encoignure des rues Castiglione et Clay.

Quatrième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le numéro Quatorze (14) et formant le coin des rues Castiglione et Clay, et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur et façade à la rue Clay de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles.

Cinquième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No Quinze (15) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles; ledit lot No Quinze est contigu au lot No Quatorze et commence à une distance de trente pieds du coin de la rue Clay.

Sixième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No seize (16 et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles, ledit lot No seize est contigu au lot No quinze, et commence à une distance de soixante pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Septième—Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, désigné par le No dix sept (17) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione sur une profondeur de cent dix pieds, entre lignes égales et parallèles; ledit lot No dix sept est contigu au lot No seize et commence à une distance de quatre vingt dix pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Huitième—Un certain lot de terre, situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite désigné par le No dix huit (18) et mesurant trente pieds de face à la rue Castiglione, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes égales et parallèles. Ledit lot No dix huit est contigu au lot No dix-sept et commençant à une distance de cent vingt pieds de l'encoignure de la rue Clay.

Lesquels dit lots de terre sont désignés par les numéros 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sur un certain plan de C. Giroux, voyer, daté du 19 décembre 1849 et déposé en l'étude de H. B. Cenas, ancien notaire.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer les taxes de ville et d'Etat sur ladite propriété pour l'année 1909, tous les certificats et déposer chez l'encanteur au moment de l'adjudication vingt (20) pour cent du prix d'achat.

L'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

Albert Paul.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Pour effectuer un Partage Cottage Double de Choix.

Nos 823-825 rue Clouet.

Entre les rues Bourgogne et Dauphine.

In re Joseph Martino vs Nicole Martino et als.

No 91,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau No 311 rue Baronne — JEUDI, le 24 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement rendu en Cour ouverte le 14 février 1910 et signé en Cour ouverte le 18 février 1910 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée il sera vendu à l'enchère publique, à savoir—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et dépendant, situé dans le Faubourg Clouet, maintenant Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Clouet, Bourgogne et Dauphine, désigné par le No Un sur un plan de L. Surgi daté du 14 juillet 1835 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, lequel dit lot mesurant en mesure américaine trente-et-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Clouet entre les rues Craps (maintenant Bourgogne) et Grands Hommes (maintenant Dauphine) sur cent vingt-sept pieds dix pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis Livre des Transferts 23 folio 328.

Les améliorations comprennent un joli cottage double subdivisé en cinq grandes et une petite chambre de chaque côté, ensemble avec maison dans le fond, citerne, cour et allée pavées, près des écoles, églises et du marché Zengel, un voisinage bien habité. Propriété productive et de bons revenus.

Conditions—Comptant.

L'acte de vente aux frais des acquéreurs, pardevant William Renaudin, notaire. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1910 en plus et au-dessus du montant de l'adjudication. Un dépôt de dix pour cent exigé au moment de l'adjudication.

Asahel W. Cooper, avocat pour le demandeur.

J. V. & L. V. Guillotte et B. B. Howard, avocats pour le défendeur.

20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Dennis Sheen.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire de la succession de Dennis Sheen, No 91,702 du dossier de ladite Cour, ledit ordre daté et signé du 24 février 1910 et adressé à Joseph L. Onorato encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, la propriété foncière décrite comme suit—

Une certaine étendue de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, située dans le Troisième District de cette ville, et mesurant deux arpents de face à la rue St-Claude sur soixante-cinq et 82|100 d'arpents plus ou moins en profondeur, bornée au-dessus par des terres autrefois appartenant à Gourdain, et au-dessous par des terres autrefois appartenant à A. Castaing. La location et description de ladite étendue de terre sont plus complètement démontrées sur un plan ou devis dressé par Arthur de Armas, alors député voyer de ville, daté Nouvelle-Orléans, 15, 16 et 17 novembre 1881; d'après lequel l'encoignure supérieure est identifiée par une borne ou piquet au point marqué par la lettre A et de là s'étendant au long de la rue Bons-Enfants (maintenant rue St-Claude) une distance de trois cent soixante-quatorze pieds cinq pouces et six lignes à une borne ou piquet au point marqué par la lettre B, lequel dit point B est sur la ligne du centre de prolongation de la rue Andry et la ligne de borne de ladite propriété ici vendue qui la sépare de la propriété autrefois appartenant à Gourdain est démontré par cinq piquets ou marque de borne placés à cinq cents pieds de distance aux points marqués A. C. D. G. et I et la ligne de borne laquelle sépare l'étendue vendue de la propriété autrefois appartenant à A. Castaing, est démontrée par cinq piquets ou marques de borne placés à cinq cents pieds de distance à des points marqués B. E. F. H. et K. la ligne formée comme cela étant la ligne du centre d'une prolongation de la rue Andry. Sur une prolongation du côté Sud de la rue Girod la propriété n'a que trois cent soixante-onze pieds deux pouces et une ligne de largeur sur une prolongation du côté sud de la rue Prosper il y a trois cent soixante sept pieds un pouce et deux lignes de largeur, et se rétrécit proportionnellement en largeur sur la ligne du fond, et sur le côté ouest il y a une profondeur de douze mille six cent et treize pieds trois pouces et deux lignes et du côté de l'est il y a une profondeur de douze mille et cinq cent cinquante deux pieds, sept pouces et cinq lignes le tout desquels sera démontré plus complètement sur le devis ci-dessus référé, la plus grande portion étant annexée à un acte pardevant Félix J. Puig, notaire, daté du 30 juin 1909.

Conditions—L'assomption par l'acquéreur de trois billets, signés par le défunt Dennis Sheen, datés du 30 juin 1909, chacun pour la somme de huit mille quatre cent et quarante quatre dollars et quarante quatre cents ($8,444.44) dus respectivement le 30 juin 1910, le 30 juin 1911, le 30 juin 1912, tous portant intérêt au taux de six [6 0|0] pour cent par an de leur date jusqu'au paiement, la balance comptant. L'acquéreur devant assumer le paiement des taxes de 1910 au-dessus et en plus du montant de son enchère et de déposer chez l'exécuteur dix pour cent de son enchère au moment de l'adjudication et en défaut de ce dit dépôt, la propriété sera encore offerte en vente par l'encanteur. Les loyers de la propriété devant appartenir à la Succession, jusqu'à l'exécution de l'acte notarial la vente étant faite, sujette aux droits des locataires d'exploiter leurs récoltes actuelles, une portion de cette propriété est maintenant louée à des petits fermiers. L'acte de vente pardevant Félix J. Puig, notaire, aux frais de l'acquéreur.

J. L. ONORATO,

Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 910 rue Gravier.

27 fév—27—mars 6 13 20 27 31

Geo. St. Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Frank Goothye.

No 90,859—Cour Civile de District—Division D.

JEUDI, le 31 mars 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, conformément à un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Division D dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée, lequel ordre est daté du 21 février 1910, je vendrai à l'heure et à l'endroit ci-dessus mentionnés comme suit:

Sept certains lots de terre, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet No 2350, borné par les rues Français, Touro, Ne Plus Ultra ou White, et Sere, lesquels lots sont désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 12, 25 et 26 sur un plan de Geo. de Armas, voyer, daté du 19 juillet 1907, lesquels lots mesurent comme suit: les lots 1 à 4 mesurent chacun 32 pieds de face à la rue des Français sur 103 pieds 11 pouces 4 lignes de profondeur; le lot No 1 formant le coin des rues Français et Ne Plus Ultra ou White. Le lot No 12 mesure 34 pieds de face à la rue Sere sur 128 pieds de profondeur, commençant à une distance de 137 pieds 11 pouces et 4 lignes de l'encoignure des rues Français et Sere et une pareille distance de l'encoignure des rues Touro et Sere. Les lots Nos 25 et 26 mesurent chacun 34 pieds de face à la rue Ne Plus Ultra ou White sur 128 pieds de profondeur. Le lot No 26 étant plus près de la rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue des Français, et commençant à une distance de 103 pieds 11 pouces 4 lignes de ladite rue des Français et le lot No 25 étant plus près de la rue Touro, commence à une distance de 137 pieds 11 pouces et 4 lignes de ladite rue Touro.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, et la balance s'il y en a en un an après la date avec 8 pour cent d'intérêt, la portion du crédit devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé; l'intérêt devant commencer de la date de l'adjudication, ledit billet devant être garanti par lien de vendeur et hypothèque sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 10 0|0 d'honoraires d'avocat en cas de procès pour non paiement à maturité. L'acquéreur devant payer au dessus et en plus de son enchère les taxes de l'année 1910 et pour l'acte de vente pardevant Bussière Rouen, notaire, et déposer 10 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, chez

GEO. ST-PAUL, Encanteur.

317 rue Carondelet

Oscar Schreiber, avocat.

27 fév—27—mars 6 13 20 27 31

UTILE -- INSTRUCTIVE -- JOLIE

LA

"PENDULE EMPIRE"

DE

S. SMITH & FILS

Donne l'HEURE EXACTE DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE; Globe colorié; base travaillée avec goût.

Prix £3 3s. Plus grande, 15 pouces £6 6s

Ecrivez pour demander qu'on vous envoye catalogue Montres, PENDULES, Bijouterie.

9, STRAND, LONDRES.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un Piano de valeur, tabouret et couverture.

Junius Hart Piano House Co. Ltd vs Emma Roberts.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 92,098 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI, 26 mars 1910, à 10:30 heures A. M., la propriété ci-après décrite, à savoir—

A mon entrepôt, rue Ste-Anne, entre les rues Royale et Chartres—

Un Piano "Hart" et 1 tabouret et couverture.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

LOUIS KNOP,

Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans

Solomon Wolff, avocat pour la demanderesse.

15 mars—15 21 26

Louis C. Spear & Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

IN RE

PAPINI-BELLAU MEN'S WEAR CO., Ltd.,

EN LIQUIDATION.

UN SPLENDIDE STOCK DE MARCHANDISES NOUVELLES

Consistant de Marchandises Bien Connues Telles Que:

CHEMISES "Home-Made MONARCH, CLUETT, STAR et PAPINI-BELLAU; B. V. D., Otis Scriven, American Hosiery Co., Stuttgarter, Conrad & Friedmann, Munsing Union and Kniepp Underwear; Arrow Brand Collars and Cuffs, Elgin and Derby Coat Sweaters, Gilets de Fantaisie et autres marchandises de qualités supérieures et en parfaite condition.

—AUSSI—

PARAPLUIES, BIJOUTERIE, SILENT SALESMEN AVEC BASE EN VERRE ET EN Marbre, "Cheval Glass", Coffre-Fort en Fer, Comptoir et Etagères, Etc.

No. 92677—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D.

PAR LOUIS C. SPEAR & CO.—LOUIS C. SPEAR, Encanteur—Bureau 825 rue Union—Il sera vendu MARDI, le 29 mars 1910, à 10:30 heures A. M., au No 140 rue St-Charles, près de la rue Commune, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé le 17 mars 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D dans l'affaire ci-dessus intitulée, les articles énumérés plus haut d'après un inventaire enregistré.

CONDITIONS—Comptant au moment de l'adjudication.

C. Marinoni, Jr., G. M. Hornor, avocats pour le Liquidateur. 18mars—18 23 29

Stroudback & Stern

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

IN RE D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY.

No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

La Manufacture de Bois de Charpente de D'Echaux & McEwen Lumber Company, s'étendant sur deux ilets de terre de valeur, contigus au Canal du Nouveau Bassin, et consistant de scierie de bois de charpente et machines, les bâtisses des bureaux et les hangars pour bois de charpente, etc.

JEUDI, le 21 avril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur — JEUDI, le 21 avril 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement lu, rendu et signé en Cour ouverte, le 18me jour de mars 1910, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci après décrite, à savoir:

1. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle on Marr, Heaton et Pear, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, consistant d'un "Planing Mill" machine, chaudières et bureau séparé.

2. Un certain ilet de terre situé dans le Septième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Monroe, Eagle, Pear et Marks, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent consistant de hangars, écuries, hangars pour bois de charpente et maison pour gardien, plus complètement décrits dans l'inventaire enregistré le 22 novembre 1906.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance à terme de un et deux ans, à sept pour cent par an d'intérêt, garanti par lien et privilège sur la propriété en ceci vendu, avec toutes les clauses usuelles de sécurités. Les taxes de 1910 devront être assumées par l'acquéreur. L'acquéreur aussi doit payer pour tout certificat nécessaire, incluant les recherches de taxes et certificats des Cours des Etats-Unis.

L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs

Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus, avocats pour le demandeur.

Benjamin Ory, Dart, Kernan & Dart, et F. W. Sherman, avocats pour le demandeur.

20 mars—20 27—av 3 10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

In Re D'Echaux & McEwen Lumber Company.

No 80,623—Cour Civile de District—Division B.

LA PROPRIÉTÉ MOBILIÈRE DE LA D'ECHAUX & McEWEN LUMBER COMPANY

— CONSISTANT DE —

MEUBLES DE BUREAUX, MULETS, CHEVAUX, WAGONS, HARNAIS, BOIS DE CHARPENTE, COMPTES COURANT, ETC.

Le tout d'après l'inventaire enregistré.

PAR STROUDBACK & STERN— Léonard L. Stern, Encanteur — MERCREDI, le 30 mars 1910, à 11 heures a. m., sur la propriété située rue Monroe et Canal du Nouveau Bassin, près de l'avenue Carrollton il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement lu et rendu en Cour ouverte le 18ème jour de mars 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, les articles ci-dessus mentionées d'après l'inventaire enregistré.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

Gustave Lemle et Meyer S. Dreifus avocats pour le demandeur.

Benjamin Ory, Dart, Kernan et Dart et F. W. Sherman, avocats pour le défendeur.

19 mars—19 20 27 30

ANNONCE JUDICIAIRE

INTERDICTION DE Mme EDWA JONES HELLWEGE

No 89,397—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division "B"

2 Magnifiques Terrains pour Bâtir sur l'Avenue Napoléon, encoignure Remparts, borné par les rues Saratoga et Berlin.

MERCREDI, le 13 Avril, 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—MERCREDI, le 13 avril 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, à midi, en vertu d'un ordre signé le 10 février 1910 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Napoléon, les rues Berlin, Daneel (autrefois Rempart) et Saratoga, désignés par les Nos un et deux sur un devis ou certificat d'arpentage dressé par S. G. Del Isle, voyer, daté du 25 octobre 1891 et annexé pour référence à un acte passé devant Benjamin Ory, notaire en cette ville, le 17 avril 1893 d'après lequel dit devis lesdits lots sont contigus et mesurent chacun trente pieds six pouces de face à l'avenue Napoléon sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No un formant l'encoignure de l'avenue Napoléon et la rue Daneel (Rempart).

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance en un crédit de un et deux ans représenté par billets portant intérêt à sept pour cent (7 0|0) par an, garanti par hypothèque et lien de vendeur cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès et toutes les autres clauses de sécurité, l'acquéreur devant assumer et payer les taxes de 1910 au-dessus et en plus du prix de l'adjudication et de déposer dix pour cent du prix d'achat au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Meyer S. Dreifus, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE ROSA FISHER.

No 92,445—Cour Civile de District, Division D.

Cottage Double Bien Situé, 1714-16 rue St-Philippe, entre les rues Claiborne et Derbigny.

PAR STROUDBACK & STERN, Léonard L. Stern, encanteur — MARDI, le 5 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 2 mars 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No 207, borné par les rues St-Philippe, Dumaine, Derbigny et Claiborne, lequel lot est désigné par la lettre H sur un devis de A. de Armas, voyer, daté avril 1886, annexé à un acte de Edgar Grima, notaire, daté du 28 mai 1886, et commençant à une distance de cent vingt et un pieds six pouces et quatre lignes (121' 6" 4''') de l'encoignure de la rue Derbigny, et mesurant quarante pieds dix pouces (40' 10") de face à la rue St-Philippe sur cent vingt-quatre pieds 3 pouces et six lignes (124' 3" 6''') de profondeur entre lignes parallèles. Les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent sont désignées par les Nos 1714-16 rue St-Philippe.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant de chaque côté 3 chambres dans les mansardes, dans chaque côté il y a 2 cabinets et grande chambre, dans le fond il se trouve une bâtisse à deux étages contenant 4 chambres et, galerie de chaque côté, dans la cour, citerne, hangar, etc.

Conditions—Comptant, l'acquéreur devant payer les taxes de l'année 1910 au-dessus et en plus du prix de la vente, dix pour cent du prix d'achat requis au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Anthony J. Rossi, notaire, aux frais de l'acquéreur.

STROUDBACK & STERN, Encanteurs.

6 mars—6 13 20 27—av 3 5

STATION BALNEAIRE (Syst. Kneipp). Air, soleil et bains électriques. Saison d'été et d'hiver; 629 m. au-dessus du niveau de la mer. Climat Sub-Alpin. Pension et logement pour tout le monde dans le Sanatorium, Etablissements, Hôtels, Maisons de Pension, Villas. A deux heures de distance de Munich-Augsbourg. En 1908: 8883 visiteurs. Propectus et informations donnés gratuitement par l'entremise du Kurverein, Woerishofen, Bavière.

13 mis —1 an

Carrère & Keeney.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Cottage Simple, No 924 rue Nord Tonti.

Entre les rues Dumaine et St Philippe.

JEUDI le 24 mars 1910 à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

John F. Miquet vs Frank Miquet et als.

No 91,372—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans—Div. A.

PAR CARRERE & KEENEY—Ernest A. Carrère, encanteur, bureau No 806 rue Perdido — JEUDI, le 24 mars 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu et lu en Cour ouverte le 2 février 1910 et signé du 14 février 1910, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé, étant et s'étendant dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet compris entre les rues Tonti, Dumaine, St-Philippe et Miro, désigné par le No cinq et mesurant, en mesure américaine trente pieds de face à la rue Tonti, quatre-vingt-dix pieds un pouce et deux lignes de profondeur sur la ligne du lot trois, et cent pieds neuf pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du lot six, et trente et un pieds six pouces et quatre lignes en largeur dans le fond, d'après un plan dressé par J. A. Pueyo, le 24 décembre 1844, et déposé en l'étude de Félix Percy, ancien notaire en cette ville, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations sur ledit lot de terre et tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Deuxième—Une certaine portion de terre située, s'étendant et étant dans le même district que le lot ci-dessus, faisant partie des deux lots de terre désignés par les Nos Dix et onze sur un plan de L. H. Pilié, voyer, daté du 17 janvier 1859, déposé en l'étude de E. Bouny, un notaire de la ville de la Nouvelle-Orléans. Ladite portion de terre commençant à une distance de cent cinquante pieds de la rue Miro et ayant sur la ligne parallèle à la rue Miro et séparant ladite portion de terre de la balance desdits deux lots, soixante treize pieds un pouce, plus ou moins en largeur, quarante-deux pieds plus ou moins sur la ligne sur le côté de la rue St Philippe et parallèle à cette rue, et soixante dix pieds aussi plus ou moins sur la ligne du côté de la rue Dumaine et parallèle à cette rue, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, prescriptions et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendant.

Les améliorations consistent d'un cottage simple en bois à un étage avec chemin pour voiture, et contenant 5 chambres, galerie dans la cour, qui est très grande, il y a une écurie, hangar, etc., portant le numéro municipal 924 rue Tonti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans en billets de l'acquéreur portant huit pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. Les loyers devant appartenir au vendeur jusqu'à la date de la signature de l'acte de vente. L'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de l'année 1909, et les frais de tous certificats et de l'acte de vente pardevant A. J. Cuneo, notaire, enregistré et recordé en cela. 20 pour cent comptant au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE,

Encanteur, 806 rue Perdido.

20 fév—20 27—mars 6 13 21 22 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Succession.

BATISSES.

Nos 5200-5204 rue Laurel, coin Dufossat. 45x110.

JEUDI, le 14 avril 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne.

Succession de Philip D...ley.—No 92,313 du Dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR CARRERE & KEENEY, Ernest A. Carrère, Encanteur, Bureau No 806 rue Perdido—JEUDI, le 14 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un ordre lu et daté et signé du 11 mars 1910, par l'Honorable Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une portion de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet No 136 borné par les rues Dufossat, Laurel, Annonciation et Bellecastle, formant l'encoignure des rues Laurel et Dufossat, et mesurant quarante-cinq pieds de face à la rue Laurel sur cent dix pieds [110] de profondeur.

Les améliorations consistent en deux cottages simples, chacun contenant 3 chambres, cour, hangar, citerne, etc., et portant les numéros municipaux 5200-5204 rue Laurel, encoignure de la rue Dufossat.

Conditions—Comptant; l'acquéreur ne devant assumer les taxes de 1910 et prendre possession des loyers que du jour de la signature de l'acte de vente. L'acte de vente pardevant Benjamin Ory, notaire, aux frais de l'acquéreur, 20 pour cent comptant de dépôt au moment de l'adjudication pour lier la vente.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur.

806 rue Perdido.

13 mars—13 20 27—avril 3 10 11 12 13 14

Kernaghan, Cordill & Parkerson.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

De Placement Supérieur dans la Propriété Commerciale de Choix,

Nos 626, 628, 630, 632 rue S. Remparts,

Et désirable pour habitation.

Succession de George Kleinert.

No 83,417—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN, CORDILL & PARKERSON—W. A. Kernaghan, Encanteur, bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 12 mars 1909 et signé le 18 mars 1909, par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Les magasins et résidences doubles substantiel en brique avec mansarde Nos 626 et 628 rue Sud Rempart, contenant magasin et chambre habitable, au rez de chaussée et à l'étage supérieur. Le lot de terre est situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Circus (maintenant Sud Rempart) Girod, Phillippi (maintenant Lafayette) et Hevia (maintenant Dryades), mesurant trente pieds, onze pouces et deux lignes (30' 11" 2''') de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) sur quatre-vingt-quinze pieds (95') de profondeur.

2° Les magasins et résidences doubles à un étage en bois, avec mansarde, Nos 630 et 632 rue Sud Rempart, contenant magasins et chambres habitables; le lot de terre est contigu et est dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite et mesure trente-trois pieds cinq huitièmes de pouces [33' 5|8"] de face à la rue Circus (maintenant Sud Rempart) et quatre-vingt quinze pieds, onze pouces (95' 11") de profondeur. Ces propriétés sont dans une des plus actives et prospères de l'artère commerciale et sont également désirables pour être habitées ou comme placement en dehors de quelques rues. La rue Sud Rempart promet la meilleure occasion pour une proposition commerciale, et promet de rivaliser tout en quelques années.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a en un crédit de un et deux ans, pour billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant 7 pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement final; 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, pour forcer la collection des billets, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. Les acquéreurs devant assumer les taxes dues et exigibles en 1910 au dessus et en plus du prix de l'adjudication, dix pour cent du prix d'achat, comptant requis au moment de la vente.

Les actes de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, aux frais des acquéreurs.

6 mars—6 13 20 27—avril 3 7

Cicero A. Ramsey.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Deux Splendides Cottages, Sans Limite ou Réserve.

Nos 2208 et 2210 rue Quatrième et 1312 et 1314 rue S. Robertson, chacun loué à des locataires de première classe.

Dans la Succession de Elizabeth Murphy.

No 91,988—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division A.

PAR CICERO A. RAMSEY Encanteur—Bureau 344 rue Carondelet—JEUDI, le 24 mars 1910 à midi à la Bourse, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre daté et signé du 4 février 1910 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et à moi adressé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premier — Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St David et Liberté et l'avenue Washington, désigné comme lot No 18, sur un plan dressé par A. G. Blanchard, voyer, le 22 novembre 1899, annexé à et faisant partie d'un acte passé pardevant Benjamin Ory, notaire, le 25me jour de novembre 1889, ledit lot étant situé, d'après le dit plan à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Quatrième et St David et mesurant trente pieds de face à la rue Quatrième sur cent vingt sept pieds sept pouces de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations sur ledit lot étant désignées par les numéros 2208 et 2210 rue Quatrième.

Deuxième—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Locust, Freret, Thalie et Erato, désigné par le No 7 sur un certain plan dressé, par John F. Braun, voyer, daté du 25 avril 1876, et aussi désigné par le No 9 sur un plan dressé par Hedin et Schlarbaum, ingénieurs civils, daté du 18me jour de mai 1854, et déposé pour référence en l'étude de Théo. O Stark, alors un notaire en cette ville, comme plan No 182, lequel lot mesurant trente et un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Locust sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; les taxes pour l'année 1910 devant être payées par l'acquéreur; l'acte de vente devant être passé pardevant Eraste Vidrine, notaire, et tous certificats devant être aux frais de l'acquéreur; 10 0|0 de dépôt requis au moment de l'adjudication chez CICERO A. RAMSEY, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, No 342 rue Carondelet.

K. V. Richard, Avocat.

20 fév—20 27—mars 6 13 20 24

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

UNE RESIDENCE EN BRIQUES.

1559 rue Gasquet, entre Villeré et Robertson.

Succession de Sarah Smith.

No 90,359—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet —

MARDI, le 19 avril 1910

à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, daté du 16 mars 1910 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Villeré, Gasquet et Robertson, mesurant 15 pieds 8 pouces et 1/2 ligne de face à la rue Gasquet sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignées par le No 1559 rue Gasquet et contenant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an ou de 1 et 2 ans, à l'option de l'acquéreur la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an, de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando, et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas que ces billets soient placés dans les mains d'un avocat pour collection. Ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police devant être transférée au porteur du billet et l'acquéreur doit payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété de 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant Alfred Danziger, notaire, aux frais de l'acquéreur.

19 mars—19 20 27—avril 3 10 17 19

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Le Joli Cottage Simple, 623 rue Rendon, entre l'avenue Tulane et la rue Gravier.

Jolis Terrains pour Bâtir, l'ilet Holly Grove, Fig, Général Ogden et Colapissa.

Philip Spizale vs Pauline Spizale LaCroix.

No 91,466—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—JEUDI, le 7 avril 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre lu et rendu le 21 février 1910 et signé du 28 février 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un certain lot de terre, situé, dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par la rue Rendon, l'avenue Tulane (autrefois rue Commune), l'avenue Hagan et la rue Gravier, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné par le No 623 rue Rendon, désigné comme lot 28 sur un devis annexé à un inventaire pardevant A. G. La Pice, notaire en cette ville, sous la date du 7 janvier 1895, d'après lequel plan ledit lot mesure 30 pieds 11 pouces de face à la rue Rendon sur 156 pieds 5 pouces 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage simple sur le devant et d'un cottage simple dans le fond du lot, chacun contenant 3 chambres, etc.

2. Six lots de terre situés dans le Septième District de cette ville (ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent) dans l'ilet Holly Grove, Général Ogden (autrefois Jackson), Fig (autrefois Treizième) et Colapissa; lesdits lots sont connus comme lots 1, 2, 3, 4, 5 et 6 et mesurent comme suit. Les lots 1 à 4 mesurant chacun 61 pieds à la rue Colapissa sur 122 pieds de profondeur entre lignes parallèles; le lot 1 formant le coin des rues Colapissa et Général Ogden; le lot 5 mesurant 61 pieds de face à la rue Colapissa sur une profondeur entre lignes parallèles de 122 pieds et formant le coin des rues Colapissa et Holly Grove; le lot 6 s'étendant dans le fond des lots 3, 4 et 5 et mesurant 61 pieds de face à la rue Holly Grove sur 152 pieds de profondeur entre lignes parallèles; les 6 lots ci-dessus mentionnés seront vendus subdivisés d'après le plan à la Bourse des Propriétés Foncières.

Conditions—1|2 ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance, s'il y en a, en un crédit de 1 an pour billet de l'acquéreur portant 7 pour cent d'intérêt par an de la date de la signature de l'acte de vente jusqu'au paiement final, et garanti par hypothèque et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, et toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès, l'acquéreur devant payer au-dessus et en plus du prix de l'adjudication toutes les taxes de ladite propriété pour l'année 1910; 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Arthur B Leopold, notaire, aux frais des acquéreurs

E. S. Whitaker, avocat pour le demandeur.

5 mars—5 6 13 20 27—avril 3 7

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Ramon Solares, Jr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans.—No 92,821—Division C — Attendu que Joseph Solares a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Ramon Solares, Jr, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. — Par ordre de la Cour. — THOMAS CONNELL, Greffier.—W. L. Gleason, avocat.

16 mars—16 20 25